

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 14 mars 2023

Le quatorze mars deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absent excusé ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAUTHERON Xavier à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusés

#### Absent(s)

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

REBILLARD Michelle, RETHORE Jacqueline

**Convocation adressée le 8 mars 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 16 mars 2023, article L.2121.25 CGCT**

## 23SE1403-27 | Avenant à la convention de mise à disposition des équipements sportifs entre la Région des Pays-de-la- Loire, le Lycée Jean Bodin et la Ville des Ponts-de-Cé

M. René RAVELEAU, adjoint délégué aux Sports et aux Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, article 34, modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à la réorganisation et à la promotion des activités physiques et sportives et plus précisément son article 40-II instituant des conventions d'utilisation des équipements sportifs entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs,

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, en date des 20 et 21 octobre 2022, approuvant la convention type d'utilisation des équipements sportifs entre la Région des Pays-de-la-Loire, l'établissement public local lycée Jean Bodin et la Ville des Ponts-de-Cé,

Vu la délibération du conseil d'administration du lycée Jean Bodin en date du 24 novembre 2022 habilitant son proviseur à signer l'avenant annuel à la convention d'utilisation des équipements sportifs,

Vu l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs présenté chaque année à la signature du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, du Lycée Jean Bodin et de la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 7 mars 2023,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs par le Lycée Jean Bodin (salle annexe et salle spécialisée de gymnastique d'Athlétis) pour l'année 2023,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à ledit avenant.**

*M. FRAKSO et Mme LIOTON n'ont pas pris part au vote.*

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	28	CONTRE	0
Pouvoirs	1	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**



The seal is circular with the text "MUNICIPALITE DES PONTS-DE-CE" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a figure.